

**AGREMENT DE LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM**

**MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000  
**Siège social** : 17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira  
Les Jardins du Lac-Lac II-1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 10 novembre 2022, d'agréer la liquidation anticipée de la société « MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV ».